

## L'AFAC RESPECTE LE DROIT DES FAMILLES D'AVOIR UNE VOIX À L'ENQUÊTE FFADA

Le 26 avril 2018

OTTAWA (Ontario) – L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) continue d'appuyer le droit des familles de se faire entendre à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA). Nous espérons que l'annonce de la nomination d'une nouvelle directrice générale à l'Enquête nationale permettra la production de résultats positifs.

Malgré le fait que le fonctionnement opérationnel continue de changer, nous maintenons résolument notre concentration sur les familles. L'instabilité du début a causé des torts à nombre de familles et les a retraumatisées. La présidente de l'AFAC, Francyne Joe, a déclaré : « Lorsque nous avons entendu dire qu'un nouveau changement opérationnel avait lieu à l'enquête, notre première réaction a été de nous dire que nous devons parler aux familles immédiatement. Tout d'abord, nous offrons notre amour et notre appui aux survivantes de la violence et aux familles de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées qui poursuivent leur cheminement de guérison. Nous avons communiqué directement avec autant de familles et d'aînés que possible depuis que nous avons entendu parler des changements opérationnels; la plupart des personnes consultées appuient la prolongation de l'enquête. Nous sympathisons également avec les familles et nous appuyons celles qui ont été si blessées par les incohérences de l'enquête et les actions de la commission qu'elles en sont venues à la conclusion qu'elles ne peuvent plus appuyer cette enquête. Cependant, tant qu'il y a des familles qui veulent utiliser l'enquête comme véhicule de guérison et de divulgation des faits, nous allons travailler pour nous assurer que leurs voix sont entendues ».

Les lacunes opérationnelles ont malheureusement entravé le cheminement de guérison depuis le début. On note que l'orientation donnée à l'enquête par M. Calvin Wong, directeur général par intérim, a produit des résultats favorables. L'AFAC est heureuse aussi que la commission ait choisi une femme autochtone pour guider l'enquête et nous nous réjouissons d'avance à la perspective de conversations positives avec Jennifer Moore Rattray, alors qu'elle assumera son nouveau rôle.

La présidente Joe a poursuivi : « On a déjà fait taire les voix d'un trop grand nombre de femmes autochtones par suite de la crise continue des femmes autochtones disparues et assassinées. Mettre fin au processus maintenant voudrait dire qu'on ferait taire encore plus de voix autochtones du fait que les familles ne pourraient plus exprimer leur vérité dans le cadre de l'enquête ».

L'AFAC présentera sa troisième fiche de rendement sur l'enquête nationale au cours des jours qui viennent, offrant des perceptions définitives et des recommandations. Il est essentiel que leur droit de se faire entendre soit respecté et nous continuons d'espérer que l'enquête se soldera par un résultat positif. L'AFAC prendra toujours parti pour les mères et les familles afin d'assurer que leurs voix soient entendues et que le processus de guérison se poursuive.

- 30 -

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) est fondée sur le but collectif d'améliorer, promouvoir et favoriser le bien-être social, économique, culturel et politique des femmes des Premières Nations, des Métisses et des Inuites. L'AFAC, un ensemble de treize organisations de femmes autochtones des différentes régions du Canada, est constituée en organisme à but non lucratif depuis 1974.

### POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATION :

Joël Lamoureux – directeur des communications – 613-722-3033, p. 100 – cell. 343-997-1354 [jlamoureux@nwac.ca](mailto:jlamoureux@nwac.ca)

Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) – 1, rue Nicholas, 9<sup>e</sup> étage – Ottawa, ON K1N 7B7  
613-722-3033 1-800-461-4043